

Les Nations Unies ont réussi à venir à bout d'un grand nombre de graves difficultés. Je n'ai pas l'intention de donner lecture de la liste que j'ai ici, mais pour ceux que la question intéresse, la Fondation canadienne pour l'éducation en droit international publie dans la livraison courante de son journal un article intitulé «la paix à notre époque». On y énumère les guerres et les révolutions qui sont survenues dans toutes les parties du monde depuis 1945. La liste est impressionnante. D'aucuns ont peine à se rendre compte parfois que même si nous avons connu la paix, une forte proportion des pays du monde ont été en guerre pendant cette période. Et il y en aurait eu davantage, n'eût été des Nations Unies.

Comme on aurait peut-être raison de prétendre qu'il ne convient pas de soulever des questions provocatrices lorsqu'il se produit un dégel dans la guerre froide, nous devrions nous borner à déclarer à la Chambre des communes que nous croyons en l'abolition de toutes distinctions injustes et au droit à l'autodétermination. A mon sens, le gouvernement actuel devrait s'attacher aux mêmes objectifs que notre parti cherchait à atteindre, soit rallier l'appui des membres des Nations Unies en vue d'une résolution exigeant de l'Union soviétique qu'elle donne aux peuples subjugués sous sa domination ou celle de ses satellites le droit à l'autodétermination. Nous songeons notamment aux peuples asservis de Tchécoslovaquie, de Pologne, de Hongrie et d'Ukraine; nous pensons aussi à la Latvie et aux autres pays baltes. J'ai entendu Khrouchtchev dire qu'il croyait en l'autodétermination, que c'était pour lui un principe fondamental. En raison du nombre prédominant de races étrangères qui font partie des Nations Unies aujourd'hui, le colonialisme n'est pas considéré comme tel si seulement la race blanche est en cause.

Il est difficile d'obtenir que les représentants des races de couleur, le ministre en conviendra, souscrivent à une résolution condamnant l'Union soviétique à cause de la tyrannie qu'elle exerce sur les peuples d'Europe et d'ailleurs. L'an dernier et l'année d'avant, nous avons essayé de présenter une résolution en ce sens, mais nous n'avons pu obtenir l'appui que nous escomptions. Lors de la conférence de l'OTAN qui a eu lieu à Paris en décembre 1957, j'ai pu faire insérer dans une résolution un article exigeant de l'Union soviétique qu'elle donne aux peuples sous sa domination le droit à l'autodétermination. J'aimerais qu'on adopte une attitude énergique à cet égard.

Il y a autre chose que je trouve difficile à comprendre. Le ministre a parlé avec grandiloquence de la non discrimination

raciale. Devant son attitude, je m'explique mal que le Canada n'ait pas voté, au sein de la troisième commission des Nations Unies, en faveur d'une résolution contre la discrimination. Mais non, le Canada s'est abstenu de voter. Le député de Winnipeg-Sud nous l'a annoncé. On a donné comme excuse qu'il y aurait eu violation de principes constitutionnels au Canada.

J'ai cette résolution sous les yeux, monsieur le président, et j'aimerais en lire un passage pour montrer sur quelle sorte de résolution nous nous sommes abstenus de voter. Je demande pourquoi le gouvernement du Canada s'est abstenu de voter. Voici un passage de la résolution:

L'Assemblée générale,
Considérant que la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale prévoit que les Nations Unies, les organismes spéciaux, les États et les organisations non gouvernementales, doivent faire tout en leur pouvoir pour réaliser l'abolition de toute forme de discrimination fondée sur des considérations de race, de couleur ou d'origine ethnique;

Résolvant la grande importance de mettre rapidement en œuvre cette déclaration afin de faire disparaître aussitôt que possible toute forme de discrimination raciale;

Considérant qu'il est essentiel, comme mesure visant à éliminer toute forme de discrimination raciale de faire connaître cette déclaration dans le monde entier,

1. Demande que tous les États prennent toutes les mesures nécessaires afin de donner suite pleinement, fidèlement et sans délai aux principes énoncés dans la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale;

La raison, c'était, a-t-on dit, l'article 9 de la résolution qui dit:

1. Toute propagande ou organisation fondée sur l'idée ou le principe de la supériorité d'une race ou d'un groupe de personnes d'une couleur ou d'une certaine origine ethnique en vue de justifier ou de favoriser la discrimination raciale sous toute forme que ce soit doit être condamnée sévèrement.

2. Tout acte de violence ou toute incitation à de tels actes, par des personnes ou des organisations, contre toute race ou tout groupe de personnes d'une autre couleur ou d'une autre origine ethnique doit être considéré comme un crime contre la société punissable en vertu de la loi.

3. Afin de mettre en œuvre les objets et les principes de la présente déclaration, tous les États doivent prendre des mesures immédiates et positives, y compris des mesures législatives ou autres, afin de poursuivre en justice ou de déclarer hors-la-loi les organisations qui préconisent la discrimination raciale ou qui ont recours ou qui incitent à la violence afin d'établir la discrimination d'après la race, la couleur ou l'origine ethnique.

Le Canada s'est abstenu de voter et il en a subi les conséquences. Finalement, le vote a été pris à l'Assemblée générale. La question a aussi été soulevée en cette Chambre, si je me souviens bien, et on a invoqué comme excuse qu'il y avait en cause quelque principe constitutionnel. Après une longue discussion aux Nations Unies, quelqu'un a finalement proposé